



ELECTION AND REVOCATION OF THE ELECTION TO TAX PROFESSIONAL MEMBERSHIPS

(section 18 of Part VI of Schedule V to the *Excise Tax Act*)

Use this form to elect or revoke an election to have the GST/HST apply to certain professional memberships. This form must be completed by the organization's head office and kept with its books and records for a period of six years from the end of the year to which it relates.

CHOIX ET RÉVOCATION DU CHOIX PERMETTANT DE TAXER LES DROITS D'ADHÉSION À UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

(article 18, partie VI, annexe V de la *Loi sur la taxe d'accise*)

Utilisez ce formulaire pour faire le choix ou révoquer le choix pour avoir l'application de la TPS/TVH sur certains droits d'adhésion pour des associations professionnelles. Ce formulaire doit être rempli par le siège social de l'organisme et doit être conservé dans ses livres comptables pendant une période de six ans après la fin de l'année visée par le choix.

Section A – Identification – Renseignements généraux

Name and trading name (if different from name) – Nom et nom commercial (s'il est différent du nom)	Business Number – Numéro d'entreprise
	RT

Section B – Eligibility – Admissibilité

Is membership in your organization required to maintain a professional status recognized by statute? Yes No
L'adhésion à votre organisme est-elle obligatoire pour conserver un statut professionnel reconnu par la loi? Oui Non

Please identify the professional status and applicable statute. / Veuillez préciser le statut professionnel et la loi applicable.

If you answered **yes** to the above question, you may elect to have otherwise exempt supplies of professional memberships in your organization treated as taxable. / Si vous avez répondu **oui** à la question ci-dessus, vous pouvez choisir de faire considérer vos fournitures de droits d'adhésion à une association professionnelle, par ailleurs exonérées, comme des fournitures taxables.

If you have different fees for different classes of memberships, with different rights and privileges associated with each class provided for in your governing documents, you may elect to deem these supplies of memberships as taxable on a class-by-class basis. / Si vous avez des frais différents pour différentes classes de droits d'adhésion ayant des droits et des privilèges différents selon les documents régissant votre organisme, vous pouvez faire le choix de considérer ces fournitures de droits d'adhésion comme des fournitures taxables pour chacune des classes sur une base individuelle.

Section C – Election – Choix

The organization identified above elects to have its supplies of memberships deemed to be taxable: / L'organisme identifié ci-dessus choisit de considérer ses fournitures de droits d'adhésion suivantes comme des fournitures taxables :

_____ (see page 2)

_____ (lisez la page 2)

Effective date of this election:
Date d'entrée en vigueur de ce choix :

Y – A M D – J

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

I, _____, certify
(print)

Je, _____, déclare
(en lettres moulées)

that the information given on this form and on any attached document is, to the best of my knowledge, true, correct, and complete in every respect, and that I am authorized to sign on behalf of the electing organization.

que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans tout autre document annexé sont, à ma connaissance, vrais, exacts et complets à tous les égards, et que je suis autorisé à signer au nom de l'organisme qui fait ce choix.

Signature of authorized person – Signature de la personne autorisée

Date

Effect of a Revocation of Election

This section should be completed if you decide to revoke a previously made election.

Indicate the class of membership for which you are revoking the election in the "Revoking the Election" section of this form. If you are revoking the election that all classes are taxable, fill in the blank space with the word "all." If you are revoking the election for more than one class of membership but not on all of them, attach a list on a separate sheet identifying the class of membership to be revoked.

If your organization revokes a previously made election, the GST/HST will no longer apply to your supplies of professional memberships as of the effective date of revocation. Also, you will no longer be eligible to claim input tax credits for the GST/HST paid or owing on goods and services acquired to make those supplies.

Duration of Election

An election will remain in effect until the date you provide in Section D of this form.

Books and records

You do not have to file this form with the Canada Revenue Agency. However, you have to complete it and keep it with your organization's books and records while an election is in effect and for six years from the end of the year to which the election relates.

For more information

For more information, go to www.cra.gc.ca/gsthst or call **1-800-959-5525**.

Conséquences de la révocation du choix

Cette section devrait être remplie si vous décidez de révoquer un choix fait antérieurement.

Indiquez la classe de droits d'adhésion pour laquelle vous faites la révocation dans la section « révocation du choix » de ce formulaire. Si vous faites la révocation de considérer toutes les classes de droits d'adhésion comme des fournitures taxables, indiquez « toutes » dans l'espace prévu à cet effet. Si vous faites la révocation pour plus d'une classe, mais non pour la totalité, joignez une liste sur une feuille séparée.

Si votre organisation révoque un choix fait antérieurement, la TPS/TVH ne s'appliquera plus à vos fournitures de droits d'adhésion à une association professionnelle en date de votre révocation. De plus, vous n'êtes plus admissible pour demander les crédits sur les intrants pour la TPS/TVH payée ou payable sur les produits et les services acquis afin de faire ces fournitures.

Durée du choix

Un choix demeurera en vigueur jusqu'à la date que vous avez fournie dans la section D de ce formulaire.

Livres et registres

Vous n'êtes pas tenu d'acheminer ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada. Cependant, vous devez le remplir et le conserver avec les livres et registres de votre organisation lors de la durée de ce choix et pour une période de six ans après la fin de l'année visée par le choix.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus, allez à www.arc.gc.ca/tpstvh ou appelez-nous au **1-800-959-7775**.